

COMPTE RENDU REUNION N°1
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 25 MAI 2020 A 18H30

PRESENTS : Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mr GALLARD, Mme DELHOUMEAU, Mr JUNG, Mmes DARMAILLAC, DELMON, MANGEARD, NEOLIER, RANSON, Mrs FUSEAU, LA SOUDIERE, LESPINARD, PAILLAT.

Excusé : Mr PONTCHARRAUD, a donné pouvoir à Mr JUNG.

ORDRE DU JOUR

Installation du Conseil Municipal :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr DUPONT Bernard, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Mr LA SOUDIERE Alain, a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Election du Maire :

Le plus âgé des membres présents du conseil, Mr DUPONT Bernard, a pris la présidence de l'assemblée (Art L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, 14 présents, 1 excusé qui a donné un pouvoir, et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Mme NEOLIER Martine et Mr LESPINARD Pierre.

Election du Maire :

Mr DUPONT Bernard se porte candidat

Résultat du premier tour de scrutin à bulletin secret :

15 Votants – Bulletin Blanc : 1 – Nombre de suffrages exprimés : 14 – 14 Bulletins Bernard DUPONT

Proclamation de l'élection du Maire : Mr DUPONT Bernard a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints :

Mr le Maire propose 4 postes d'adjoints.

Résultat du vote à bulletin secret : 15 votants – Bulletins nuls : 2 (dont 1 bulletin Non) - Nombre de suffrages exprimés : 13 – 13 Bulletins pour 4 Postes d'Adjoints.

Le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints.

Elections des Adjoints :

Une liste de candidat a été déposée : Nercillac Uni pour l'Avenir :

Composée de :

Mme GORGAS Brigitte – Mr GALLARD Michel – Mme DELHOUMEAU Monique – Mr JUNG Joël

Résultat du vote à bulletin secret : 15 votants – 1 Bulletin Nul – 2 Bulletins Blancs – Nombre de suffrages exprimés : 12 – 12 Bulletins pour la liste : Nercillac Uni pour l'Avenir

Charte de l'Elu Local :

Le Maire donne lecture de la charte de l'élus local et remet une copie à chaque conseiller municipal.

Délégation du conseil municipal au maire :

Afin de permettre une meilleure organisation de l'administration de la commune, le conseil municipal à l'unanimité donne délégation directement au maire d'un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montant des Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints :

Barème : Commune de 1 000 à 3 499 habitants :

Maire : 51.60 % du taux maximal de l'indice terminal soit 2 006.93 € brut

Adjoints : 19.80 % du taux maximal de l'indice terminal soit 770.10 € brut

Un vote a lieu à bulletin secret : suffrages exprimés 15 – 15 bulletins pour Oui aux montants des indemnités des élus.

Désignation des délégués aux organismes extérieurs :

Syndicat départemental d'électricité et de gaz secteur Mérignac (SDEG) :

1 Titulaire : Michel GALLARD – 1 Suppléant : Franck PAILLAT

Syndicat intercommunal lutte fléaux atmosphériques (SILFA) :

1 Titulaire : Ludovic PONTCHARRAUD

Syndicat mixte bassin Antenne Soloire (SYMBA) :

1 Titulaire : Joël JUNG – 1 Suppléant : Alexandre FUSEAU

Agence technique départementale (ATD16) :

1 Titulaire : Michel GALLARD – 1 Suppléante : Manon MANGEARD

CONTRAT A DUREE DETERMINEE – COVID-19 :

Contrat à durée déterminée à l'Ecole à partir de la réouverture de l'école, pour accroissement temporaire d'activité pour renforcer le périscolaire dans le cadre du COVID-19, depuis le 12 Mai 2020.

Recrutement d'un agent polyvalent à l'Ecole à raison de 3.50 heures/jour.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la régularisation et autorise le maire à signer le contrat.

La séance est levée à 20h30.

Le 28 Mai 2020
Le Secrétaire de séance
Alain LA SOUDIERE

